

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2023_06_28_04**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marie-Ange FOUCHEREAU, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 22 septembre 2023

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 11

Votants : 12

Présents : Marie-Ange FOUCHEREAU, Marie-Claude HAMARD, Estelle BASTARD, Mireille POILANE, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Charles PARNET, Thérèse BAZOT, Patricia MICHEL, Chantal MAHOT, Jean-Claude LECUIT.

Excusés : Étienne GLÉMOT, Yamina RIOU, Florence MARTIN, Serge FRETAULT.

Absent : Louis BOUTIN.

Pouvoir : Brigitte CERINI à Marie-Claude HAMARD.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES INFORMATIQUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la convention constitutive de groupement de commandes pour le renouvellement du parc informatique ;

VU l'inscription des crédits au budget 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes et certaines des communes du schéma de mutualisation ont constitué un groupement de commandes informatique.;

CONSIDÉRANT le besoin pour le CIAS de s'équiper d'une flotte d'ordinateurs portables dans le cadre notamment des ateliers et permanences numériques dispensés aux habitants ;

CONSIDÉRANT que les termes de la convention de groupement permettent l'adhésion de nouveaux membres durant les 2 premières années d'exécution ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de signer un avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes de renouvellement du parc informatique afin d'intégrer ce groupement de commandes ;

ENTENDU l'exposé de la Vice-Présidente, rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- **Accepte les termes du projet d'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes tel que joint ;**
- **Décide de l'adhésion du CIAS au groupement de commandes constitué ;**
- **Autorise le Président de la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou à signer ledit avenant à la convention de groupement de commandes, pour le compte du CIAS, toutes les pièces nécessaires faisant suite à la convention ci-dessus désignée.**

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
du : 27/10/2023

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 28 septembre 2023,
au Lion d'Angers,
Etienne Glénot
Président

